

Article de Noelle Hanrahan, avocate et co-directrice de Prison Radio

TRADUCTION GOOGLE

Nous sommes enfermés dans un conflit au 8e étage du palais de justice Common Pleas à Philadelphie, discutant de la culpabilité, de l'innocence et de 41 ans d'emprisonnement injuste.

Nous savons que nous ne sommes ici que parce que Mumia Abu Jamal a survécu à une balle dans la poitrine alors qu'il traversait une rue en courant pour aider son frère et Daniel Faulkner. Le 9 décembre 1981, lorsque la police a grièvement blessé Mumia Abu-Jamal et que quelqu'un d'autre a abattu le policier Faulkner, deux familles nombreuses et aimantes ont été déchirées.



Dans un sursis choquant, la juge Lucretia Clemons a ordonné au procureur de l'ouverture de tous leurs dossiers à l'équipe de défense de Mumia Abu-Jamal. La juge Clemons, est restée pour le moment, dans son avis « d'intention de rejeter ». Elle a déclaré qu'elle se prononcerait sur la demande de Mumia pour un nouveau procès dans 60 à 90 jours.

S'adressant directement à toutes les parties depuis la magistrature, elle a déclaré : « Je ne veux pas revenir sur cette question. Je veux, une fois pour toutes, résoudre toutes ces questions. »

Avant sa directive surprenante, qui est intervenue à la toute fin d'une audience litigieuse, rien n'indiquait que le juge Clemons serait favorable à l'octroi d'une réparation. Ses questions concernant la « réclamation Batson », en particulier les notes prises par le procureur Joseph McGill lors du procès initial, dans lesquelles il suivait activement la race des jurés potentiels, ne reconnaissent pas le fondement même de *Batson v.*

Kentucky. Frapper ne serait-ce qu'un seul juré en raison d'une considération raciale constitue une violation des droits des jurés potentiels ainsi que des droits constitutionnels des défendeurs. Elle semblait supposer, malgré les preuves du contraire, que le bureau de la DA en 1982 était daltonien et n'avait aucune animosité. Elle n'a pas non plus renoncé à sa décision écrite sur la « question Brady » selon laquelle les « témoins oculaires » des deux principaux procureurs, même s'ils ont menti, n'étaient pas nécessaires, « pas importants » pour la condamnation. Cela signifie que même s'ils avaient été payés ou incités pour leur témoignage, cette information n'aurait pas eu d'incidence sur les délibérations d'un seul juré. Au cours des plaidoiries, le juge Clemons n'a pas enquêté sur les interprétations erronées de la loi et du dossier par le procureur Grady Gervino. Elle n'a pas abordé ni exposé ses omissions. Clemons a simplement choisi de ne pas le défier du tout.

Ainsi, la raison de l'ordonnance de communication préalable expansive du juge Clemons est mûre pour la spéculation. Elle a laissé entendre que permettre un examen complet des dossiers de l'accusation résoudrait

toutes les questions de preuves potentiellement supprimées, ce qui, dans son esprit, fermerait finalement la porte à l'affaire et lui permettrait de la clore.

Le problème avec cette théorie est que si vous accusez quelqu'un de meurtre, il est vraiment difficile de dissimuler toutes les choses en suspens. On peut se demander : la juge Clemons comprend-elle vraiment la profondeur et la corruption généralisée du département de police de Philadelphie et de l'ancien bureau du procureur ? La police et les anciens procureurs ont agi en toute impunité pendant des décennies. Ils sont fiers d'être les fils de Rizzo, et ils ne se souciaient certainement pas des droits constitutionnels d'un accusé. Voyez cette [cassette de formation du](#) procureur adjoint Jack McMahon sur le retrait des Noirs des jurys de Philadelphie !

L'actuel bureau du procureur de district sait et admettra (mais pas en audience publique) que la police pendant des décennies a régulièrement battu brutalement les victimes et les témoins, et a fabriqué de faux aveux. La police a supprimé les preuves d'innocence, fixé les scènes de crime, violé des informateurs, volé des bodegas, payé des témoins pour témoignage, planté des preuves et était sur le coup. C'était en première page de l'Inquirer de samedi, en haut de la page.



Les procureurs de Philadelphie et les tribunaux n'ont pas seulement fermé les yeux ; ils ont en fait été de connivence et continuent de s'entendre avec la police pour maintenir les convictions d'une génération de pauvres noirs et bruns à Philadelphie. La corruption de la police et du parquet à Philadelphie n'est pas un secret. Dans ce cas, les règles byzantines de la loi sur les mesures de redressement après condamnation (PCRA) ont déjà empêché des éléments de preuve clés* d'être versés au dossier du juge Clemons.

** Maintenant, la question demeure de savoir si « le procureur de district McGill et les détectives conservent des notes supplémentaires qui révèlent la corruption » ?

Lorsque vous piègez quelqu'un, il est très difficile de remettre tout cela dans la boîte de Pandore de la police et du procureur. La police remettra-t-elle à la défense le véritable « dossier homicide » ? Souvent, dans de nombreux cas d'homicide, ils remettent aussi les dossiers de police, pourquoi pas celui-ci ? Qu'est-ce qu'il faut cacher ?

Les tribunaux et les avocats ne sont qu'une partie de ce qu'il faut pour rendre justice. Tout aussi importante est la capacité de se connecter avec le cœur de ceux qui se joindront à nous dans la quête pour ramener Mumia Abu-Jamal à la maison auprès de sa famille. C'est notre travail.

Aucune des informations suivantes ne figure dans le dossier dont dispose le juge Clemons. Cela a été interdit par les juges [Albert Sabo](#) et [Pamela Pryor Dembe](#) :

** Déclaration de Terri Maurer Carter. Elle et le juge Richard Kline ont entendu le juge de première instance Albert F. Sabo déclarer : « Je vais les aider à faire frire le n*gre », au cours de la première semaine du procès de Mumia Abu-Jamal. La juge Pamela Dembe, de la Cour des plaid communs, a statué que même si Sabo faisait cette déclaration, ses décisions ne contenaient pas de preuve de discrimination et que, par conséquent, les preuves ne seraient pas matérielles.

*** Le taxi de Robert Chobert, et donc sa position derrière le volant et en tant que témoin oculaire, n'était pas directement en vue de la fusillade où le procureur Grady Gervino a déclaré à plusieurs reprises qu'il était au tribunal cette semaine. Les premières photos de la scène de crime, dix minutes après la fusillade - par Pedro Polokoff du Philadelphia Bulletin - ne montrent clairement aucun taxi derrière la voiture de police de Faulkner. Ces photos n'ont pas pu être versées au dossier par la règle de la prescription procédurale. Robert Chobert était chauffeur de taxi, conduisait avec un permis suspendu et en liberté conditionnelle pour avoir lancé un cocktail Molotov dans une école contre rémunération. Cette note et celle demandant à Joseph McGill « l'argent qui lui était dû » auraient dû être présentées au jury. Chobert a déclaré aux journalistes qu'il avait menti pendant le procès. Rien de tout cela ne figure dans le compte rendu.

Et Veronica Jones, une travailleuse du sexe, a déclaré au tribunal qu'on lui avait offert le même contrat que Cynthia White, travailler gratuitement ... Albert Sabo a jugé son témoignage non crédible et l'a fait arrêter à la barre et placé en détention en vertu d'une ancienne affaire.



Noelle Hanrahan, Esq. avec Mumia à SCI Mahanoy
l'après-midi du 16 décembre après l'audience du tribunal.